

## DE LA COMMUNE DE BENAIS

Séance du 4 Mai 2015

<b>Nombre de Membres</b>		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
12	14	13
<b>Date de la convocation :</b> 27 avril 2015		
<b>Date d'affichage :</b> 27 avril 2015		

L'an deux mil quinze, le quatre mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents : Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, RUOPPOLO Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie. MM. BOISDRON Claude, COLMAN Sébastien, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien, : BRODSKY Pierre-Alexandre

Excusés : Madame LAURENT Emmanuelle

Excusés avec pouvoir : Monsieur HALLIEN Cyrille a donné pouvoir à Madame DÉZÉ

Secrétaire : Monsieur Sébastien COLMAN

\*\*\*\*\*

Madame RIOCREUX, avant la séance du Conseil Municipal rend hommage à Jean GERMAIN, décédé le 7 avril dernier dans de dramatiques circonstances. Elle informe les membres du conseil municipal qu'étant sa suppléante au Sénat, elle a maintenant de nouvelles responsabilités qui ne sont cependant pas incompatibles avec sa fonction de Maire.

Monsieur BOISDRON lui confirme que les membres du conseil municipal l'assurent de leur soutien et de leur aide dans sa mission en tant que Maire.

**Approbation du compte rendu du 30 mars 2015** : Le conseil n'ayant pas de commentaire à apporter le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**01 – Délibération 2015-16 -AMORTISSEMENT DU COMPTE 2121 « Plantation d'arbres et d'arbustes** :  
Voix pour : 13  
Voix contre : 0  
abstentions : 0

Madame le Maire explique au conseil que suite à l'annulation du prêt pour la forêt par l'ONF, il est possible de constater rétroactivement l'amortissement de ce bien en prenant une délibération qui prévoit cette rétroactivité de l'amortissement depuis 1982 jusqu'en 2011. Cela représente 196 260.00 € qui pourraient être comptabilisés par opération d'ordre non budgétaire en 2015.

Il ne resterait plus dans ce cas qu'à amortir ce bien jusqu'en 2022 au lieu de 2042 comme cela est actuellement enregistré. Pour mémoire, l'amortissement de ce bien coûte 6 542.00 € par an.

Une deuxième solution, si cette première n'est pas envisagée, consiste à revoir la durée d'amortissement de 40 ans pour la prolonger jusqu'à 60 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'amortir ce bien en constatant la rétroactivité depuis 1982 jusqu'en 2011, il restera donc à amortir jusqu'en 2022 au lieu de 2042.

**02 – DELIBERATION 2015-17 - REPARTITION DES FRAIS ENGENDRÉS PAR LA FORMATION NACELLE :**                      Vote pour 13                      contre : 0                      abstention : 0

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de l'autoriser à passer une convention entre Benais et La Chapelle sur Loire, suite à une formation à la conduite des plateformes élévatrices mobiles organisée à La Chapelle sur Loire, pour des agents communaux issus de différentes communes et d'un syndicat Intercommunal.

La Commune de la Chapelle sur Loire a été contrainte de supporter les frais engendrés par cette formation concernant la location de la nacelle, le carburant et les frais de déplacement.

Il convient donc de répartir ces frais par convention, entre les différentes communes et le syndicat intercommunal au prorata du nombre de participants. Deux agents ont suivi cette formation pour Benais, la participation correspondante s'élève donc à 115.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire, à signer la convention scellant cet accord et à payer le montant dit.

**03 – DELIBERATION 2015-18 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37**                      Vote : Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Cavités 37 a approuvé, par délibération en date du 19 Mars 2015, la modification de ses statuts. Les changements concernent :

- la demande d'adhésion la commune d'Ingrandes-de-Touraine
- Le retrait de la commune de Mazières-de-Touraine

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé, à chaque commune adhérente, de se prononcer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Ingrandes-de-Touraine et entérine le retrait de la commune de Mazières-de-Touraine du Syndicat Intercommunal Cavités 37.

**04 - DELIBERATION 2015-19 - DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Vote : pour 13, contre 0, abstention 0.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n°2014-15 du 30 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,  
Considérant que le montant des dépenses imprévues ne doit pas dépasser 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement (653 665.97 €) soit une somme de 49 024.95 €, et qu'il a été voté au budget la somme de 51 957.00 €.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2015 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 022 dépenses imprévues	3 000.00 €	/	/	/
Chapitre 011/61522 Bâtiments	/	3 000.00 €	/	/
<b>TOTAL :</b>	3 000.00 €	3 000.00 €	/	/

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise la présente modification du budget 2015

**05 – DELIBERATION 2015-20 - SIEIL – CONVENTION SERVITUDE**

**SOUTERRAINE FORT HUDEAU :** Vote : Pour 13 Contre : 0 Abstention :

0

Le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a réalisé une étude d'extension, au lieu-dit « Fort Hudeau » parcelle cadastrée F 950. Le Maire précise que cette extension nécessite une intervention sur la parcelle concernée, il est proposé d'approuver la convention de servitude souterraine à intervenir avec le SIEIL.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de servitude souterraine à intervenir avec le SIEIL
- D'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte y afférant.

**06 – DELIBERATION 2015-21 - SITS MODIFICATION DES STATUTS**

Vote : Pour 13, Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Mixte inter-collectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais a approuvé, par délibération en date du 25 Mars 2015, la modification de ses statuts : Cette modification est relative à la composition du Comité syndical ramenant le nombre de délégués titulaires à un au lieu de deux pour les communes ainsi que pour la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau tandis qu'il est décidé de le maintenir à huit pour la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente au SITS, se prononce à son tour sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte inter-collectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais.

**07 – DELIBERATION 2015-22 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE NATURE TOURAINE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

Vote : Pour : 13 contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'État ne procéderont plus (sauf exceptions prévues par la loi ALUR) à l'instruction des actes d'urbanisme relevant de la compétence juridique et territoriale des communes. La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a proposé aux communes de son territoire de reprendre l'instruction de ces dossiers et d'en confier cette mission au Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine qui a créé un service dédié à l'instruction des actes d'urbanisme.

Madame RIOCREUX présentera les modalités de la convention de mise à disposition des services du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine pour l'instruction des actes relatifs au droit des sols. Cette convention définit les autorisations et les actes instruits par le syndicat et ceux instruits par la commune. La prise en charge des frais de fonctionnement engagés par le syndicat sera assurée par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

**VU** l'article 134 de la loi « ALUR - Accès au Logement et Urbanisme Rénové » promulguée le 24 mars 2014 et publiée au JO du 26 mars 2014 prévoyant au 1<sup>er</sup> juillet 2015 la fin de la mise à disposition des services de l'État en faveur des communes pour l'instruction des

actes d'urbanisme dès lors, entre autres, qu'elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10000 habitants;

**VU** les articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'Urbanisme précisant que l'autorité compétente peut charger des actes d'instruction un groupement de collectivités;

**VU** la délibération du 6 novembre 2014 du Le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine portant création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme au profit des communes relevant du périmètre de ses communautés de communes membres et des communes tierces relevant d'autres communautés de communes qui en feraient la demande;

**VU** la décision de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil d'accepter de reprendre l'instruction des actes d'urbanisme de l'ensemble des communes de son territoire et d'en confier cette mission au service mutualisé créé par le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine en contractualisant avec ce dernier ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, date de fin de mise à disposition des services de l'État, en adhérant au service mutualisé d'instruction mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'habiliter la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil à instruire les actes d'urbanisme en contractualisant avec le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'approuver la convention tripartite de mise à disposition du service mutualisé du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine au profit de la commune de Benais et d'autoriser Madame le Maire à la signer ;

**Le conseil municipal à l'unanimité décide :**

1. d'habiliter la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil à instruire les actes d'urbanisme en contractualisant avec le Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine;
2. d'approuver la convention tripartite de mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, du service mutualisé du Syndicat Mixte du Pays Loire Nature Touraine au profit de la commune de BENAIS ;
3. d'autoriser Madame le maire à signer ladite convention.

**08 – DELIBERATION 2015-23 - REMPLACEMENT MONSIEUR GUILBAUD DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Vote : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Michel GUILBAUD, il y a lieu de le remplacer dans les commissions communales suivantes où il était habilité à siéger :

**COMMISSION DU PERSONNEL :**

**Vice-président :**

Michel GUILBAUD

**Membres :**

Claude BOISDRON, Françoise DÉZÉ, Sébastien COLMAN, Cyrille HALLIEN, Pierre NION

**COMMISSION BUDGET ET FINANCES :**

**Vice-président :**

Françoise DÉZÉ

**Membres :**

Chrystèle BENESTON, Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Sébastien COLMAN, Michel GUILBAUD, Cyrille HALLIEN, Emmanuelle LAURENT, Pierre NION, Marie-Line RUOPPOLO, Christian SOUCHU

**COMMISSION VOIRIE, CHEMIN, FOSSÉS, FÔRET, ÉCLAIRAGE PUBLIC, RESAUX, COURS D'EAU, BOIS ET LANDES :**

**Vice-président :** Claude BOISDRON  
**Membres :** Michel GUILBAUD, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Marie-Line RUOPPOLO

COMMISSION LOGEMENTS COMMUNAUX :

**Vice-président :** Pierre NION  
**Membres :** Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Michel GUILBAUD, Cyrille HALLIEN, Patrick PLANTIER, Marie-Line RUOPPOLO, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :

**Vice-président :** Cyrille HALLIEN  
**Membres :** Jessica COUINEAU, Sébastien COLMAN, Françoise DÉZÉ, Michel GUILBAUD, Emmanuelle LAURENT, Marie-Line RUOPPOLO

COMMISSION CULTURELLE, CITOYENNE, PROJETS TOURISTIQUES ET EVENEMENTIELS :

**Vice-président :** Françoise DÉZÉ  
**Membres :** Chrystèle BENESTON, Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Sébastien COLMAN, Jessica COUINEAU, Michel GUILBAUD, Cyrille HALLIEN, Emmanuelle LAURENT, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Marie-Line RUOPPOLO, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD

COMMISSION CIMETIERE :

**Vice-président :** Michel GUILBAUD  
**Membres :** Chrystèle BENESTON, Marie-Line RUOPPOLO, Christian SOUCHU

Madame RUOPPOLO précise qu'elle souhaite de son côté ne plus figurer dans certaines commissions.

Après Délibération, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** de remplacer Monsieur GUILBAUD de la façon suivante :

- Commission du personnel : Monsieur BOISDRON Claude prendra la place de Vice-Président
- Commission Budget et Finances : il n'est pas remplacé
- Commission voirie, chemin, fossés, forêt, éclairage public, réseaux, cours d'eau, bois et landes : il sera remplacé par Monsieur BRODSKY Pierre-Alexandre et Madame RUOPPOLO Marie-Line sera remplacée par Madame Chrystèle BENESTON
- Commission Logements Communaux : il ne sera pas remplacé, et Madame RUOPPOLO quitte cette commission
- Commission affaires scolaires : il n'est pas remplacé
- Commission Culturelle, citoyenne, projets touristiques et évènementiels : il ne sera pas remplacé
- Commission Cimetière il ne sera pas remplacé, Madame RIOCREUX présidente de droit assure les fonctions qui avaient été déléguées à Monsieur GUILBAUD en tant que Vice Président.

**09- DELIBERATION 2015-24 - DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n°2014-15 du 30 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,  
Considérant que le montant des dépenses liées à l'opération n°236 – Cimetière ont été votées pour le montant hors taxes de 1081 € et qu'il manque 216.00 € correspondant au montant de la TVA pour payer la facture.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2015 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 022 dépenses	216.00 €	/	/	/

imprévues				
Virement à la section d'investissement 023	/	216.00 €	/	/
<b>TOTAL :</b>	216.00 €	216.00 €	/	/

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	/	216.00 €
Opérat° 236 / Article 2315	/	216.00 €	/	/
<b>TOTAL :</b>	/	216.00 €	/	216.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** la présente modification du budget 2015

### QUESTIONS DIVERSES

Madame RIOCREUX informe qu'une subvention de 8031 € est allouée suite à la demande de la municipalité, dans le cadre de la DETR pour les travaux dans les logements communaux. Les factures devront être fournies pour le 14 septembre 2015 aux services de la préfecture.

Le président du comité des fêtes de Gizeux invite les conseillers municipaux à la brocante de Gizeux le 17 mai 2015.

Les habitants des « Terres blanches » ont adressé une pétition signalant le mauvais état du miroir à la sortie de leur cité.

L'inspecteur d'académie informe de la fermeture d'un poste de soutien scolaire au RPI qui sera réparti entre Bourgueil et Restigné.

Une information concernant le PACT est adressée au conseil municipal et sera présentée lors du goûter des personnes âgées qui aura lieu le 11 juin 2015

L'ONAC (anciens combattants) octroie à la commune une subvention de 413.32 € dans le cadre de la réhabilitation du monuments aux morts, un courrier de remerciement leur sera adressé.

Suite à la décision du recteur d'académie, les enfants font le pont de l'Ascension, le mercredi 13 après-midi est organisé comme un vendredi, les parents s'interrogent sur le fonctionnement du périscolaire et des transports. En réponse, il faut préciser que ces services fonctionneront en service minimum.

Le tribunal administratif a rendu un jugement négatif envers un administré l'ayant saisi contre la commune dans une affaire d'urbanisme, il devra s'acquitter d'une somme de 1000 € et des dépens au bénéfice de la commune.

## TOUR DE TABLE :

Madame DÉZÉ précise que la cérémonie du 8 mai est en cours d'organisation et que les invitations ont été envoyées.

Le logement 2 rue du Petit Clocher a été attribué à Monsieur SAUVAGET. De nouvelles demandes de logement parviennent à la mairie. Le locataire du logement D situé au 4 rue de la République a adressé son congés.

Le CCAS s'est réuni le 13 avril pour le vote du CA 2014 et du budget 2015. La prochaine réunion se tiendra le 29 mai 2015

Comice rural 2016 , la prochaine réunion concernant la sécurité est prévue pour le 27 mai 2015 en présence des maires et des pompiers. Ingrandes n'ayant pas suffisamment de bénévoles pourrait se retirer, madame DEZE propose de fusionner afin de leur permettre de participer. Il faudra demander avant l'avis du comité des fêtes. Monsieur TOQUARD a proposé un local pour la durée de préparation du char.

Concernant la fête de la musique, Madame DEZE demande si on pourrait la supprimer cette année puisque le Brass Band se déroulera la semaine suivante ? Le conseil municipal est plutôt favorable à cette proposition.

Monsieur NION informe qu'un inventaire sur la bio-diversité est en cours. Une sortie est prévue le 6 juin prochain pour connaître les animaux du Changeon, les inscriptions seront à déposer en mairie.

Le PNR propose une animation au bord de la Loire, le 7 juillet à Montsoreau

Bulletin municipal, il manque encore des articles.

Madame COUINEAU concernant le comité enfance jeunesse de la Communauté de Communes indique que les effectifs et la date de clôture des inscriptions au centre de loisirs ne sont pas connus. La question de l'ouverture le 31 août 2015 reste en suspens, la décision sera prise en fonction du nombre d'inscrits.

Monsieur PLANTIER informe que le salon de coiffure a fermé définitivement ses portes.

Monsieur SOUCHU précise que la fusion des offices de tourisme de Bourgueil et de Langeais pourrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin de poursuivre et renforcer le développement touristique.

L'organisation du Festival Brass Band suit son cours. Il indique qu'il manque des bénévoles pour le montage et démontage du point restauration, il fait appel aux conseillers municipaux et à leur entourage ainsi qu'à tout volontaire qui serait intéressé pour rejoindre l'organisation.

La commission Tourisme souhaite développer le tourisme équestre et travaille à la recherche de moyens d'hébergement pour les cavaliers, les chevaux et les véhicules.

Monsieur NION précise qu'un échange avec les autres offices de tourisme est envisagé et il indique qu'une réunion de la commission développement économique est prévue le 27 mai 2015.

Madame RIOCREUX indique qu'elle a assisté à la rencontre avec l'entreprise de Pompe Funèbre Le Rouzic sur le droit funéraire. Il a été rappelé l'obligation pour les communes de prévoir des emplacements nommés « carrés communs ».

Monsieur COLMAN a assisté à la présentation du projet éducatif pédagogique dans le cadre de RPI et concernant l'organisation des TAP.

La première réunion de « TOURANJEUX » a été très satisfaisante il faut maintenant que cette association se fasse connaître. Elle propose la découverte et la pratique des jeux de société.

Monsieur BOISDRON fait un appel aux conseillers municipaux pour finaliser l'organisation de la sécurisation du Trail organisé les 23 et 24 mai par Sport Nature Bourgueillois. Des postes de signaleurs restent à pourvoir.

Madame RIOCREUX souligne le travail et l'investissement des gendarmes dans la résolution des affaires de vols de voitures et d'objets divers. Les auteurs ont été identifiés.

Elle relate les rencontres organisées par la Chambres des métiers et de l'artisanat qui ont permis les visites d'entreprises ainsi qu'une rencontre avec les professionnels à la cave touristique. Une convention pourrait être signée avec la Chambres des métiers et de l'artisanat pour renforcer les partenariats. La boulangerie pâtisserie de Monsieur et Madame FERREIRA ainsi que les Etablissements CHARLOT ont participé activement à la réussite de cette journée.

Le 21 Mai 2015 la Communauté de Commune du Pays de Bourgueil participera à « Terre de réussite » salon réunissant collectivités et entreprises au Centre de congrès du Vinci à Tours.

Le prochain conseil est prévu le 1<sup>er</sup> juin 2015

La séance est levée à 23 h 40.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ		M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION
		Excusé avec Pouvoir	Excusée	
M. PLANTIER	Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD